

Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 17 mars 2011 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de RECOUVRANCE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de RECOUVRANCE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de RECOUVRANCE acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de RECOUVRANCE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de RECOUVRANCE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de RECOUVRANCE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 10 495,41€

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence **Tourisme**,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de **9 537,81€** selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence **Réseau de Communication Haut Débit**,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 68 habitants / 5 412ème pour un montant de **957,60 €**

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de RECOUVRANCE accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :


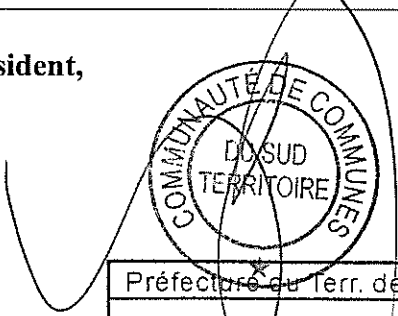
- **les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;**
- **que la commune de RECOUVRANCE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;**
- **que la commune de RECOUVRANCE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général**

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <table border="1" data-bbox="983 779 1393 1010"> <tr> <td>Préfecture du Terr. de Belfort</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28 DEC. 2012</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Service Courrier</td> </tr> </table>	Préfecture du Terr. de Belfort	28 DEC. 2012	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
28 DEC. 2012				
Service Courrier				

12/11/2012

Budget général
Etat de l'actif repris détaillé par communes

BGCAFRepbes_ACTIF avec sub_au_31122011

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Parti de	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	calcul
achat rando 13 communes	P	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	sur 13 com
loterie gazon info	P	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	sur 13 com
achat sentiers 13 communes	P	01/01/2008	9 280,96 €	9 280,96 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	01/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	30/05/2011	1 166,27 €	1 166,27 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	sur 13 com
panneau ponton	T	N°4A13G	27/10/2009	1 626,96 €								
aménagement ponton fraidfontaine	T	N°6A14	30/11/2010	30 726,19 €								
									1 626,96 €			
									30 726,19 €			

Réseau fibre optique				BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
Vellescot-Bretagne-Boron	P	N°RES1	02/12/2010	23 821,19 €			11 648,04 €			

9 537,01 €	9 537,01 €	21 185,05 €	41 890,56 €	9 537,81 €	9 537,81 €	9 537,81 €
------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	------------

Participation BLHD SMAU				BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
	P	N°SUB7	01/03/2008	103 926,00 €	76 214,00 €					

Subventions DA

ASSNT				BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
subv versée sse assnt boron	T	N°SU83	01/05/2007	365 050,00 €	243 335,00 €					
subv versée sse assnt boron	T	N°SU88	17/10/2009	400 000,00 €	310 000,00 €					
subv versée sse assnt boron vellescot	T	N°SU83	01/01/2012	200 000,00 €	170 817,00 €					
subv versée sse assnt mant + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €		124 314,06 €			109 083,00 €

EAU				BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
subv versée sse eau/filtration brebotte	T	N°SU94	01/01/2007	78 000,00 €	52 000,00 €					

749 734,56 €	66 311,74 €	148 950,92 €	48 551,54 €	13 973,77 €	10 495,41 €	322 211,82 €	1 160 229,77 €
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	----------------

References

PAR HAB

BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	TOTAL CCRB
2117	412	359	245	479	315	68	255

5412

Préfecture du Terr. de Belfort
28 DEC. 2012
Service Courrier

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux partages			part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €	5 583,48 €	4 785,84 €
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	2 859,36 €	2 450,88 €
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €	5 002,82 €	4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €	31 482,49 €	26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	21 197,72 €	18 169,48 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €	638,76 €	547,51 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	11 648,04 €	12 173,15 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7	76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
subv versée sce assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

Budget général
Etat des biens repris partiellement

Désignation du bien	RÉF	Date entrée	V. origine	VNC
ENREGISTREUR	N°MAT1	01/01/2000		
ORDI PORTABLE	N°MAT4	01/01/2000		
INSTAL CADI	N°MAT6	01/01/2000		251,00 €
AMENAG HALTE FLUV	N°BAT20	01/01/2001		
IMPRIMANTE-CABLE	N°MAT7	01/01/2001		13 874,60 €
RESTAU DU CAHAL MONT	N°BAT1	01/01/2001		
HALTE FLUV MONT	N°BAT2	01/01/2002		59 514,13 €
2 MODEMS	N°MAT3	01/01/2002		14 119,79 €
MAISON DE LA COM COM	N°BAT3	01/01/2003		
IMPRIMANTE	N°MAT10	01/01/2003		370 157,09 €
CLIMATISEUR	N°MAT11	01/01/2003		
ORDULEUR	N°MAT2	01/01/2003		
DESTRUCTEUR PAPIER	N°MAT9	01/01/2003		
ARMOIRE	N°MO215	01/01/2003		
ANTIVIRUS	N°MAT13	01/01/2004		162,06 €
EXTINCTEURS	N°MAT14	01/01/2005		29,00 €
STANDARD	N°MAT17	01/01/2005		144,72 €
RAILS TIGE CROCHET	N°MAT14	01/01/2005		358,04 €
PACK HT DEBIT	N°MAT15	01/01/2005		136,98 €
ROUTEUR	N°MAT17	01/01/2005		26,00 €
MOBIlier	N°MO216	01/01/2005		137,00 €
TEL GIGASET	N°MAT19	01/01/2005		6 306,41 €
ARMOIRE BUREAU	N°MAT20	01/01/2005		
BAC FLEURS	N°MO21	01/01/2005		
2 VOLUTES DOUBLES	N°MO210	01/01/2005		
VOLUTE	N°MO211	01/01/2005		
BANC	N°MO217	01/01/2005		
MOBIlier	N°MO218	01/01/2006		1 760,40 €
STORES	N°MO219	01/01/2006		
BAC FLEURS ROULANT	N°MO22	01/01/2006		
BAC FLEURS	N°MO23	01/01/2006		
JARDINIÈRE	N°MO24	01/01/2006		1 002,00 €
JARDINIÈRES	N°MO25	01/01/2006		1 616,00 €
KIT 3 MATS	N°MO26	01/01/2006		
FORTE BROCHURE	N°MO27	01/01/2006		
SUSPENSIONS	N°MO28	01/01/2006		
SUB VERS SCE ASSA/SH STEP	N°SU21	01/01/2006		180 000,00 €
SUB VERS SCE BAU/STATION	N°SU22	01/01/2006		42 004,00 €
HALTE FLUV MONT	N°BAT20	01/01/2007		356 711,59 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	N°BAT4	01/01/2007		30 916,28 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR	N°BAT5	01/01/2007		43 389,45 €
LOCAL WC AIRE CAMPING	N°BAT6	01/01/2007		900,00 €
CANIVEAU PARKING SIEGE	N°MAT1	01/01/2007		4 640,48 €
SWITCH	N°MAT1	01/01/2007		
20 JARDINIÈRES	N°MO212	01/01/2007		
SUSPENSIONS	N°MO213	01/01/2007		
CHAISES	N°MO210	01/01/2007		
CHAISES	N°MO221	01/01/2007		
ESCABEAU	N°MO222	01/01/2007		
MOBIlier	N°MO223	01/01/2007		
PORTE MANTEAU	N°MO224	01/01/2007		1 120,21 €
PRESENTOIR	N°MO225	01/01/2007		
SITE INTERNET	N°SI1	01/01/2007		
PARTICIPATION LOG SIG	N°SU25	01/01/2007		
TELEFAX	N°MAT23	01/01/2008		5 356,32 €
VEHICULES	N°MAT24	01/01/2008		
SERVEUR	N°MAT25	01/01/2008		
AMPLIFICATEUR MICRO	N°MAT27	01/01/2008		
PROJECTEUR EXTERIEUR	N°MAT28	01/01/2008		435,76 €
PANNEAU EXFO	N°MAT29	01/01/2008		
SUB VERS SCE ASSA/SH MONT	N°SU26	01/01/2008		
AMENAGEMENT COMPLES SIEGE	N°BAT10	16/07/2009		107 200,00 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE SH	N°BAT9	22/04/2009		15 627,01 €
LICENCE TV	N°SI1	15/12/2009		37 224,06 €
EXTINCTEUR	N°MAT51	25/09/2009		
ORDINATEUR	N°MAT2	07/07/2009		
IMPRIMANTE CASHEIR	N°MAT3	07/07/2009		
MATERIEL BUREAU	N°MAT24	08/09/2009		
KIT DRAPEAU	N°MAT25	08/09/2009		
ASPIRATEUR	N°MAT26	24/09/2009		
ARMOIRE	N°MO216	01/01/2009		
MOBIlier	N°MO215	01/04/2009		
ARMOIRE	N°MO217	16/04/2009		
ARMOIRE	N°MO218	20/04/2009		
MOBIlier BUREAU	N°MO219	03/07/2009		968,29 €
MOBIlier BUREAU	N°MO230	04/09/2009		
MOBIlier BUREAU	N°MO231	09/12/2009		
EXTENSION PARKING SIEGE	N°BAT13	31/12/2010		1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT	N°BAT16	01/12/2010		64 085,94 €
PARKING SIEGE CC20	N°BAT17	01/02/2010		1 547,60 €
EXTENSION LOCAUX SIEGE	N°BAT18	01/12/2010		39 441,38 €
PORTON MONT	N°BAT19	01/12/2010		109 333,72 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT20	31/12/2010		3 876,47 €
AGRANDISSEMENT HALTE FLUV	N°BAT24	31/12/2010		5 135,91 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT25	31/12/2010		36 521,67 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT26	31/12/2010		-136,60 €
PENICHE	N°MAT37	02/12/2010		4 211,97 €
VISIO CONFERENCE	N°MAT38	02/12/2010		189 277,72 €
ORDINATEUR	N°MAT39	02/12/2010		1 360,16 €
APPAREIL PHOTO	N°MAT40	02/12/2010		304,01 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT41	02/12/2010		61,60 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT42	02/12/2010		
KIT DRAPEAU	N°MAT43	02/12/2010		
MICRO ONDES	N°MAT44	02/12/2010		
GROUPE ELECTROGENE	N°MAT45	31/12/2010		
PENICHE PUBLICATION	N°MAT46	02/12/2010		
MOBIlier BUREAU	N°MO212	02/12/2010		446,00 €
SUB VERS SCE BAU/COND ALUMIN	N°SU11	02/12/2010		
ECLAIRAGE PARKING CC20	N°BAT28	18/08/2011		-3 334,00 €
PORTON SUPPL + ABORDS PENICHE	N°BAT29	19/03/2011		13 103,35 €
EXTENSION DAT SIEGE CC20	N°BAT30	15/03/2011		142 338,44 €
DAISON DOUCE PISTE CYC/MONT	N°BAT31	18/08/2011		32 752,65 €
ORDRES AIRE CAMPING/MONT	N°BAT32	18/08/2011		12 505,30 €
BAIE DE BRASSAGE INFO	N°MAT48	18/08/2011		15 310,48 €
STANDARD TELEPHONIQUE	N°MAT49	18/08/2011		5 644,15 €
ORDULEUR IMPRIMANTE ELECTRI	N°MAT50	18/08/2011		2 020,52 €
3 GPS	N°MAT51	18/08/2011		493,38 €
MOBIlier BUREAU	N°MO233	18/08/2011		240,25 €
MOBIlier BUREAU	N°MO234	18/08/2011		10 434,49 €
MOBIlier BUREAU	N°MO235	18/08/2011		300,00 €
MOBIlier BUREAU	N°MO236	18/08/2011		1 344,94 €
MOBIlier BUREAU	N°MO237	18/08/2011		249,97 €
PENICHE-AMENAGEMENT	N°MAT47	12/01/2012		171 397,45 €

2012/09/28 15:11

PASSIF NON REPRIS			
emprunts			
Objet de la dépense		Montant de l'emprunt	Montant au 31er janvier
Achat restaurant du conal		59 000,00 €	27 844,90 €
Acquisition péniche		190 000,00 €	178 263,46 €
Agrandissement locaux parking		230 000,00 €	212 846,91 €
			418 955,27 €

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	Vers	date émission	Montant de la subv	Montant au 1er janvier	PASSIF A REPENDRE							
					BOROH	DREBOTTE	BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSHE	RECOUVRANCE	VELLESCOT	
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	
				36 232,91 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	

TOTAL PASSIF

455 186,18 €

12/11/2012

Budget général

Etat des biens repris partiellement

RECOURVANCE

ACTIF

sentiers de randonnée sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	RECOURVANCE
chemins rando 13 com	P	N° BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 com	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13	P	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
VNC 31/12/2011 total transférée						9 537,81
panneau ponton	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	
aménagement ponton	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	

Réseau fibre optique T N°RES1 02/12/2010 23 821,19 €

Vellescot-Bretagne-Boron

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	RECOURVANCE
Participation BLHD S	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	957,60 €

Subventions BA

ASSNT

subv versée sce assai	T	N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assai	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	320 002,00 €	
subv versée sce assai	T	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	280 000,00 €	
subv versée sce assai	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €	

EAU

subv versée sce eau/IT N°SUB4 01/01/2007 78 000,00 € 52 000,00 €

TOTAL ACTIF**10 495,41 €****PASSIF**

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la	Montant au 1er	RECOURVANCE
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animatic	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €
sub aménagements s	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF**2 787,15 €**

Origine: EG/AT - CCSTT

Etat réalisé sur demande de la CCBB et des communes "sortantes"